

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 1er avril 2010

Service instructeur

Service du Développement
économique, de l'Enseignement
Supérieur et du Tourisme

N° CP-2010-5-2-10

Service consulté

CENTRE EUROPEEN D'ETUDES JAPONAISES D'ALSACE

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 332 000 € au Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA) pour la poursuite des missions en 2010. Il est également demandé d'approuver la convention précisant les modalités de versement de la subvention départementale et de m'autoriser à la signer.

Le CEEJA sollicite le soutien financier du Département pour 2010. Il contribue au développement de l'économie haut-rhinoise, à son rayonnement au niveau international et il a pour vocation de promouvoir et développer les relations avec le Japon. Ses activités s'articulent autour de trois pôles : l'enseignement et la recherche, la promotion économique et touristique et la culture.

Dans la continuité des années précédentes, cet organisme souhaite proposer un programme de qualité pour 2010 avec des activités nombreuses et variées. Vous trouverez le document détaillé en annexe 1 de la convention jointe au rapport.

Par ailleurs, il joue un rôle majeur dans la relation économique entre le Japon et l'Alsace. La présence d'une structure dédiée aux études japonaises et à la culture du Japon souligne fortement le caractère exceptionnel des rapports entre le pays du Soleil Levant et notre région, qui a la plus forte densité d'entreprises japonaises en France et une des plus fortes en Europe.

Bien entendu, il maintient un contact permanent avec les entreprises japonaises du Haut-Rhin, qui comptent parmi nos principaux employeurs.

La présence au sein de cette association de six collaborateurs parlant japonais constitue une ressource précieuse pour les contacts industriels. A ce titre, les relations avec le CAHR ont été resserrées.

Enfin, cette entité est devenue le partenaire privilégié du « EU-Japan Center for Industrial Cooperation », une structure commune à l'Union Européenne et au Gouvernement Japonais. Elle organise chaque année deux cycles de formation sur les relations économiques entre entreprises japonaises et européennes, qui se tiennent désormais dans les locaux de KIENZHEIM. A chacun de ces cycles prennent part une quarantaine de managers industriels, aussi bien japonais qu'européens. Dans ce contexte, une relation privilégiée a été établie avec JMAC, qui est le principal cabinet de conseil économique du Japon.

Le CEEJA est donc une composante importante du dispositif économique de la Haute Alsace et de l'Alsace, à la fois en ce qui concerne les relations industrielles avec le Japon et, plus généralement, en ce qui concerne la visibilité internationale de notre économie.

Son budget prévisionnel (annexe 2 de la convention jointe au rapport) s'élève à 813 560 €. Le Conseil Général est sollicité à hauteur de 350 000 €, montant identique à la subvention de 2009. La demande auprès de la Région Alsace s'élève à 319 260 € et une aide de 319 000€ a été accordée pour 2010.

Dans le cadre du suivi des associations mis en place par la Mission Contrôle de Gestion en liaison avec les services, une étude financière a été menée sur les comptes de cet organisme. Au vu du bilan et compte de résultat au 31 décembre 2008, il apparaît :

- que ce dernier dispose d'une structure financière solide, sans emprunt,
- que la trésorerie globale est positive (différence entre l'actif réalisable et disponible et les dettes à court terme), en progression sur 2008.

Au vu de l'ensemble de ces éléments et conformément à la demande de maîtrise des dépenses publiques, engagée lors des orientations budgétaires 2009 et qui se poursuivra tout au long de l'année 2010, nous vous proposons d'ajuster l'aide allouée au CEEJA. Elle pourrait faire l'objet d'une baisse de 18 000 € et s'élever à 332 000 €.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement totale maximale de 332 000 € au CEEJA pour 2010,
- d'autoriser le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F725 - Enseignement Supérieur et Recherche - chapitre 65, fonction 23, nature 6574 du budget départemental,
- d'approuver la convention jointe au rapport et précisant les modalités de versement de l'aide départementale et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

au titre de l'année 2010
en faveur du Centre Européen
d'Etudes Japonaises d'Alsace

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin adopté par le Conseil Général,

Vu la demande de subvention en date du 9 décembre 2009,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme), sis 100, avenue d'Alsace - B.P. 20351 - 68006 COLMAR Cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

Et

Le Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace, sis 8, route d'Ammerschwihl - 68240 KIENZHEIM, représenté par M. André KLEIN, Président,

ci-après désigné "le CEEJA"

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Le Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA) contribue au développement de l'économie haut-rhinoise et à son rayonnement au niveau international. Il a pour vocation de promouvoir et développer les relations avec le Japon. Ses activités s'articulent autour de trois pôles : l'enseignement et la recherche, la promotion économique et touristique et la culture.

ARTICLE 1 : Objet

Dans la continuité des années précédentes, le CEEJA souhaite proposer un programme de qualité pour 2010 avec des activités nombreuses et variées. C'est ainsi que la subvention de 332 000 € accordée pour 2010 est basée sur le programme prévisionnel (annexe 1) et sur le budget prévisionnel (annexe 2).

ARTICLE 2 : Subvention de fonctionnement

Pour l'année 2010, le Département du Haut-Rhin alloue une subvention de fonctionnement totale maximale de 332 000 Euros. Cette subvention doit permettre de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement général du CEEJA.

ARTICLE 3 : Modalités de versement

Conformément au règlement financier du Département, l'aide sera versée comme suit :

- un acompte de 50% après signature de la convention, sous réserve de la production du budget prévisionnel de fonctionnement équilibré par le représentant légal du CEEJA,
- le solde de 50% au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat 2009 et d'un compte rendu détaillé des activités du CEEJA en 2010.

Les versements seront effectués par prélèvement sur le Programme F725, chapitre 65, fonction 23, nature 6574 du budget départemental et virés au compte BNP PARIBAS ALSACE FRANCHE-COMTE n°30004 00486 00010054745 88.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

ARTICLE 4 : Reddition des comptes, présentation des documents financiers

Le CEEJA s'engage à :

- a) Communiquer au Département, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés et de tous documents permettant de rendre compte de l'activité du dernier exercice,
- b) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics,
- c) Aviser le Département de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires,...),

- d) Mentionner l'aide du Département par tout moyen approprié,
- e) Présenter le compte d'emploi de la subvention attribuée qui comportera le détail des actions entreprises, le nombre de personnes accueillies et d'une manière générale tout élément utile à l'analyse et l'évaluation de l'utilisation de la subvention octroyée pour l'année 2010,
- f) Présenter un bilan financier détaillé de l'activité d'accueil développée sur le site de Kientzheim et les statistiques s'y rapportant pour l'année 2010.

Les modalités de versement et de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide) et le CEEJA s'engage à faciliter ce contrôle.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement des subventions au titre de l'exercice 2010.

La durée de validité de l'aide est de un an sur l'exercice 2010. La règle de l'annualité budgétaire s'appliquant à cette subvention de fonctionnement, l'aide départementale non versée en 2010 sera soumise à un nouveau vote du Conseil Général.

ARTICLE 6 : Résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par le CEEJA de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, le CEEJA n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour l'Association d'achever sa mission.

ARTICLE 7 : Caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution du CEEJA.

ARTICLE 8 : Remboursement des subventions

Dans les cas visés aux articles 6 et 7, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 9 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires

A, le

Le Président du CEEJA

Le Président du Conseil Général

André KLEIN

Charles BUTTNER

CENTRE
EUROPEEN
D'ÉTUDES
JAPONAISES
D'ALSACE

CEEJA

Calendrier prévisionnel des actions

2010



Les actions des volets recherche et enseignement sont réalisées en partenariat avec le Département d'études japonaises de l'Université de Strasbourg

JANVIER

- 11 CULTURE **Ciné Club Japon Miyazaki Hayao**
Au cinéma de Guebwiller, en partenariat avec Alsace - Cinémas
- 17-22 **Hébergement d'infirmiers stagiaires du Département du Haut-Rhin**
Au CEEJA à Kientzheim
- 19 CULTURE **Lecture de « l'Echange » de Paul Claudel** par les acteurs de la
Compagnie japonaise Seinendan de Hirata Oriza, mise en scène
Franck Dimech, spectacle en tournée à Tôkyô, Bordeaux et
Marseille
En japonais, surtitré en français, en partenariat avec la Ville de
Saint-Louis
A Saint-Louis, au Café Littéraire
- 24-28 **Hébergement du projet européen de l'école de Pompiers d'Aix-en-Provence, en partenariat avec le DDSIS du Département du Haut-Rhin**
Au CEEJA à Kientzheim

FEVRIER

- 10 AU 14 CULTURE **Ciné-Jeunesse Japon**
Cinéma à partir de 2 ans, Ateliers, Expositions
En partenariat avec le Consulat Général du Japon à Strasbourg, la
Ville de Thann et la Ville de Cernay
Au Relais Culturel Régional de Thann et à l'Espace Grün à Cernay
- 11 au 17 ENSEIGNEMENT **Stage pour les étudiants de l'Université Hôsei**
Séjour découverte de l'Alsace et de l'Europe
au CEEJA - Kientzheim

28-1^{er} mars ENSEIGNEMENT **Stage pour les élèves de l'Université Ritsumeikan de Kyôto**
Séjour découverte de l'Alsace et de l'Europe
En partenariat avec l'Association Départementale du Tourisme du
Haut-Rhin et l'Université Ritsumeikan
au CEEJA – Kientzheim

MARS

1^{er} – 8 mars ENSEIGNEMENT **Stage pour les élèves de l'Université Meijô de Nagoya**
Séjour découverte de l'Alsace et de l'Europe
En partenariat avec l'Association Départementale du Tourisme du
Haut-Rhin et l'Université Meijô
au CEEJA – Kientzheim

Le 11 et 12 RECHERCHE **Conférences sur la musique japonaise**
ou le 18 et 19
En partenariat avec l'Université Gakushûin de Tôkyô et la
Fondation du Japon
A l'Université de Strasbourg et au Corps de Garde à Colmar

AVRIL

RECHERCHE **Sessions d'étude sur les Ofuda (amulettes du Japon)**
En partenariat avec le CNRS Paris
Responsable scientifique : Josef Kyburz, CNRS Paris

23 avril - 9 mai CULTURE **Exposition d'Ofuda (amulettes du Japon)**
Collection privée de Bernard Franck, exposée au CEEJA avant une
exposition à Paris au Musée Guimet
En partenariat avec le CNRS Paris
Au Corps de Garde à Colmar

MAI

23 avril - 9 mai CULTURE **Exposition d'Ofuda (amulettes du Japon)**
Collection privée de Bernard Franck, exposée au CEEJA avant une
exposition à Paris au Musée Guimet
En partenariat avec le CNRS Paris
Au Corps de Garde à Colmar

24-29

ENSEIGNEMENT

Stage pour les élèves du Lycée Shiraume de Tôkyô

Séjour découverte de l'Alsace et de l'Europe

En partenariat avec l'Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin, Japan Travel Bureau et le Education Research Center (NTS) de Tôkyô
au CEEJA – Kientzheim

JUIN

13

Conférence d'André Klein sur le CEEJA

lors de l'Assemblée Générale de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Alsace

Au CEEJA - Kientzheim

JUILLET

ENSEIGNEMENT

Stage pour les enseignants de japonais en Europe

En partenariat avec la Fondation du Japon, la Maison de la Culture du Japon à Paris et le Consulat Général du Japon à Strasbourg
au CEEJA à Kientzheim

CULTURE

Résidence d'écriture de l'Agence Culturelle d'Alsace

Action culturelle hébergée au CEEJA à Kientzheim

ENSEIGNEMENT

Deuxième stage pour les enseignants de japonais en Europe

En partenariat avec la Fondation du Japon, la Maison de la Culture du Japon à Paris et le Consulat Général du Japon à Strasbourg
au CEEJA à Kientzheim

CULTURE

**Tournée de la Chorale « les petits chanteurs de Guewenheim »
au Japon**

En partenariat avec le CEEJA

SEPTEMBRE

- Du 17 au 19
- RECHERCHE **Colloque international sur « *Le rire* »**
En partenariat avec l'Université Rikkyô de Tôkyô
Au CEEJA à Kientzheim
- CULTURE **Représentations de théâtre *kyôgen* (théâtre classique comique) en Alsace**
Lieux et dates à définir
- RECHERCHE **« Le capitalisme est pluriel. Leçons japonaises »**
ECONOMIE **Journée de conférences économiques**
Au CEEJA – Kientzheim
- CULTURE **Rencontre-débat avec l'écrivain Yumemakura Baku, en partenariat avec la Fondation du Japon et le Consulat Général du Japon à Strasbourg**
Lieu à définir
- RECHERCHE **Session d'Echanges Intellectuels, en partenariat avec la Fondation du Japon**
Au CEEJA – Kientzheim, pour la 5^{ème} année consécutive

OCTOBRE

- 7 et 8
- RECHERCHE **Conférences sur le *genji monogatari* du directeur du National Institute of Literature du Japon en partenariat avec la Fondation du Japon**
A l'Université de Strasbourg et au Corps de Garde à Colmar
- RECHERCHE **Colloque international, en partenariat avec l'Université Hôsei de Tôkyô et le CNRS**
Au CEEJA à Kientzheim, à confirmer
- RECHERCHE **Stage d'immersion en langue et culture japonaises pour étudiants européens**
au CEEJA à Kientzheim

NOVEMBRE

TOURISME **Salon du Tourisme**
Pays invité : le Japon
Au Parc Expositions de Colmar
En partenariat avec notamment le CEEJA

DECEMBRE

CULTURE **Exposition sur les arts du fer et du textile**
Echanges culturels Alsace - Ville de Morioka
En partenariat avec la Ville de Morioka
au Corps de Garde à Colmar

RECHERCHE **Session de recherche les arts du fer et du textile en Alsace et**
CULTURE **dans la Ville de Morioka**
En ouverture de l'exposition
au Corps de Garde à Colmar

RECHERCHE **Colloque international sur le théâtre en partenariat avec**
l'Université Waseda de Tôkyô
à l'Université de Strasbourg et au CEEJA à Kientzheim

CULTURE **Représentations de théâtre contemporain, en parallèle du**
colloque
Lieux et dates à définir – à confirmer

TOUTE L'ANNEE

Toute l'année CULTURE **Diffusion de la Malle Pédagogique Japon**
Dans toutes les écoles de la Région Alsace,
en partenariat avec le Centre Départemental
de Documentation Pédagogique du Haut-Rhin

Toute l'année BIBLIOTHEQUE **La bibliothèque du CEEJA est ouverte toute l'année**
du lundi au vendredi.
Elle regroupe plus de 30 000 ouvrages sur le Japon en
langues occidentales et japonaise.

CEEJA "Budget Prévisionnel 2010"

ANNEXE 2

08 12 2009

Prévisionnel 2009

	Revenus vente ouvrages publication	300
999 100	Subvention Région Alsace	319 260
999 200	Subvention Département du Haut-Rhin CG68	350 000
999 300	Subvention Seijō	104 000
999 400	Cotisations	10 000
999 500	Recettes financières	10 000
	Recettes diverses (CNASEA)	
		990
		991
	Contribution partenaires manifestations	992
		993
	Sous-total contributions	20 000

TOTAL DES RECETTES

813 560

DEPLACEMENTS, MISSIONS, ACCUEIL

990 A 000	Déplacements, missions, accueil "Recherche, Bibliothèque Publications et Enseignement"	10 000
991 A 000	Déplacements, missions, accueil "Promotion Economique et Touristique"	1 200
992 A 000	Déplacements, missions, accueil "Culture"	3 500
993 A 000	Déplacements, missions, accueil "Services Communs"	14 000
	TOTAL	28 700

FRAIS DE PERSONNEL (SALARIES)

990 B 000	Frais de personnel (salariés) "Recherche, Bibliothèque Publications et Enseignement"	157 200
991 B 000	Frais de personnel (salariés) "Promotion Economique et Touristique"	25 200
992 B 000	Frais de personnel (salariés) "Culture"	102 000
993 B 000	Frais de personnel (salariés) "Services Communs"	133 800
	TOTAL	418 200

ACTIONS / MANIFESTATIONS

990 B 100	Prestations de service occasionnelles "Recherche, Bibliothèque Publications et Enseignement"	3 800
990 C	Colloques	
990 D	Séances d'études	
990 E	Conférences	
990 F	Stages enseignement	68 200
990 G	Soutien aux chercheurs	
990 H	Publication	
990 I	Bibliothèque	
	Sous-total	72 000
991 B 100	Prestations de service occasionnelles "Promotion Economique et Touristique"	2 300
991 C	Manifestations économique	11 800
	Sous-total	14 100
992 B 100	Prestations de service occasionnelles "Culture"	3 800
992 C	Evénements culturels	
992 D	Stages de sensibilisation aux arts et à la culture du Japon	46 200
992 E	Actions pédagogiques pour les scolaires	
	Sous-total	50 000
993 B 100	Prestations de service occasionnelles "Services Communs"	2 800
	TOTAL	138 900

GESTION COURANTE

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approvisionnement ▪ Bâtiments et charges de fonctionnement ▪ Entretien et réparations ▪ Assurances ▪ Documentation générale ▪ Honoraires ▪ Communication ▪ Télécommunications et affranchissements ▪ Frais financiers ▪ Cotisations versées ▪ Impôts, taxes & charges sociales globales 	<p>32 000</p> <p>65 000</p> <p>18 000</p> <p>7 500</p> <p>1 800</p> <p>22 000</p> <p>8 600</p> <p>14 000</p> <p>800</p> <p>60</p> <p>8 000</p>
	TOTAL	177 760

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Logiciels informatiques ▪ Matériel hôtelier ▪ Installations générales ▪ Equipement bibliothèque ▪ Ouvrages bibliothèque ▪ Matériel de transport ▪ Matériel informatique ▪ Mobilier ▪ Matériel manifestations 	<p>50 000</p>
	TOTAL	50 000

TOTAL DES DEPENSES

813 560

